

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-cinq et le douze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trois décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.**

Conseillers en exercice : **11**  
Présents : 10  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS :** Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Jean-Baptiste SANGLARD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL -

**ABSENTS :**

**EXCUSES :** Lionel PEYRELONG

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Catherine Morel

### OBJET : Convention de mise à disposition du personnel communal et du tractopelle avec le SGEV dans le cadre du transfert de compétence

Dans le cadre du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement vers le SGEV, il est convenu entre la commune de Saint Front et le SGEV, qu'en cas de besoin et pour des missions spécifiques (ouverture de tranchée avec le tractopelle de la commune pour réparation et/ou branchement, aide à la première relève des compteurs et à la facturation abonné, entretien des espaces verts de la station d'épuration ou autres tâches...), que la commune mette à disposition son personnel technique ou/et administratif et le tractopelle.

Un relevé d'heures et du matériel utilisé sera la base de la facturation qu'émettra la commune envers le SGEV et fera l'objet d'une facture détaillée après chaque intervention.

Pour cela, il convient de fixer un tarif horaire pour le personnel et pour l'utilisation du tractopelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- **Fixe** les tarifs horaires suivants :
  - o Mise à disposition du personnel communal technique ou administratif : 25 € /l'heure
  - o Mise à disposition du tractopelle : 55 € /l'heure

Fait et délibéré en Mairie  
le 12 décembre 2025  
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20251216-25\_12\_003-DE  
Reçu le 16/12/2025